

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21/09/2005.

ORDRE DU JOUR

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 21/09/2005 à 18 H, sur convocation régulière en date du 12.09.2005 à la Communauté de Communes de BENFELD, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance

II) FINANCES

- 1) Conclusion d'un emprunt de 500 000€ pour le financement du programme d'investissement d'assainissement 2005.
- 2) Conclusion d'un emprunt de 200 000€ pour le financement de la construction d'une structure périscolaire à BENFELD
- 3) Conclusion d'un emprunt de 68 600€ pour le financement d'une subvention d'équipement en faveur de la commune de ROSSFELD

III) ASSAINISSEMENT

- 1) Réalisation des travaux d'assainissement (gendarmerie-Socomec)

APPEL DES DELEGUES PRESENTS

PRESIDENTE :

Esther SITTLER

VICE-PRESIDENTS :

Jacques HELFTER
Denis SCHULTZ
Auguste SCHNAITER
Claude WISSENMEYER
Robert LUSTIG

CONSEILLER(S) :

André WETZEL
Mme Michèle SCHWEMLING, suppléante d'Eric MAYER
Jean-Paul BAUMANN
Daniel MESSMER
Robert SCHNEIDER
Bernard WEBER
Michel MEUNIER
Lydie SIPP (pouvoir de M.BURCKEL)
Gaston SCHMITT
Francine FROMENT
Michel KOCHER
Martine LIMACHER
Jean-Claude ROHMER
Jean-Marie GRUNERT
Jean-Paul BRUGGER
Roger KIEFFER (pouvoir de M. WILLMANN)
Léon HAAG

Excusé(es):

Eric MAYER
Fernand BURCKEL
Rémy WILLMANN
Suzanne WENDLING

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Pouvoirs	Excusés
26	22	01	03	04

Assistait en outre à la séance :

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes
Et ouvre la séance à 18H 15.

I) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Madame **Francine FROMENT** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

II) FINANCES

1) Conclusion d'un emprunt de 500 000€ pour le financement du programme investissement assainissement 2005.

M. Jacques HELFTER, vice-président et président de la commission des finances expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un emprunt de 500 000€ pour le financement du programme d'investissement Assainissement 2005.

Les offres reçues en taux fixes des quatre établissements de crédits consultés pour un emprunt sur 15 ans remboursable par trimestrialités constantes, sont les suivants :

Caisse de Crédit Mutuel :	3,03%
Caisse d'Epargne :	3,07%
Dexia Crédit Local :	3,23%
Crédit Agricole :	3,53%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CONCLUT un emprunt de 500 000€ (somme en toute lettre : CINQ CENT MILLE) auprès de la caisse de crédit mutuel de la région de BENFELD avec siège social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), destiné à financer le programme d'investissement Assainissement 2005, aux conditions suivantes :

Montant : 500 000€

Durée : 15 ans
Taux : 3,03% FIXE
Remboursement : Trimestriel à échéances constantes (intérêts calculés sur la base 360/360 jours).
Commission – frais : Néant
Date de versement des fonds : 30 septembre 2005
Date de la première échéance : 31 décembre 2005
AUTORISE Mme la PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

2) Conclusion d'un emprunt complémentaire de 200 000€ pour le financement du programme de construction d'une structure périscolaire et CLSH à BENFELD.

M. Jacques HELFTER, vice-président et président de la commission des finances expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un emprunt complémentaire de 200 000€ pour le financement du programme de construction d'une structure périscolaire et CLSH à BENFELD.

Les offres reçues en taux fixes des quatre établissements de crédits consultés pour un emprunt sur 15 ans remboursable par trimestrialités constantes, sont les suivants :

Caisse de Crédit Mutuel :	3,03%
Caisse d'Épargne :	3,07%
Dexia Crédit Local :	3,23%
Crédit Agricole :	3,53%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CONCLUT un emprunt de 200 000€ (somme en toute lettre : DEUX CENT MILLE) auprès de la caisse de crédit mutuel de la région de BENFELD avec siège social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), destiné à financer le programme d'investissement Assainissement 2005, aux conditions suivantes :

Montant :	200 000€
Durée :	15 ans
Taux :	3,03% FIXE
Remboursement :	Trimestriel à échéances constantes (intérêts calculés sur la base 360/360 jours).
Commission – frais :	Néant
Date de versement des fonds :	30 septembre 2005
Date de la première échéance :	31 décembre 2005

AUTORISE Mme la PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

3) Conclusion d'un emprunt de 68 600€ pour le financement d'une subvention d'équipement en faveur de la commune de ROSSFELD.

M. Jacques HELFTER, vice-président et président de la commission des finances expose à l'assemblée qu'il y a lieu de conclure un emprunt de 68 600€ pour le financement d'une subvention d'équipement à la commune de ROSSFELD au titre des travaux de réhabilitation et restructuration du club-house du Football Club de ROSSFELD (FCR) et de l'école de ROSSFELD.

Cette subvention d'équipement, financée par emprunt, a fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2005 voté le 31 mars dernier :

Au budget principal « administration générale », aux articles 1641, 4815, 6742 et 7918 d'une part et au budget annexe « équipements sportifs, culturels et sociaux », à l'article 4582 d'autre part.

Les offres reçues en taux fixes des quatre établissements de crédits consultés pour un emprunt sur 15 ans remboursable par trimestrialités constantes, sont les suivants :

Caisse de Crédit Mutuel :	3,03%
Caisse d'Epargne :	3,07%
Dexia Crédit Local :	3,23%
Crédit Agricole :	3,53%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE DE CONCLURE un emprunt de 68 600€ (somme en toute lettre : SOIXANTE HUIT MILLE SIX CENT) auprès de la caisse de crédit mutuel de la région de BENFELD avec siège social aux 1 et 3 place de la République à BENFELD (67230), destiné à financer le programme au titre des travaux de réhabilitation et restructuration du club-house du Football Club de ROSSFELD (FCR) et de l'école de ROSSFELD.

Montant :	200 000€
Durée :	15 ans
Taux :	3,03% FIXE
Remboursement :	Trimestriel à échéances constantes (intérêts calculés sur la base 360/360 jours).
Commission – frais :	Néant
Date de versement des fonds :	30 septembre 2005
Date de la première échéance :	31 décembre 2005

AUTORISE Mme la PRESIDENTE à signer le contrat de prêt à intervenir, sur la base des conditions susvisées, avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE LA REGION DE BENFELD.

III) ASSAINISSEMENT

1 Réalisation des travaux d'assainissement (gendarmerie-Socomec)

Mme la PRESIDENTE rappelle qu'une nouvelle gendarmerie sera construite par la SIBAR au lieu-dit « Niederfeld ».

La DDAF a été chargée d'une étude sur l'assainissement de ce secteur et propose une solution technique avec un réseau pluvial prévu en DN 800 et 1000 et un réseau pour les eaux usées en DN 400. Le projet tient également compte de l'assainissement pluvial d'une voirie d'accès en cours de travaux d'une superficie de 0,32 ha dont la chaussée est de 11ml de large et d'une longueur de 290ml. L'étude diagnostic de 1992 a déjà indiqué une insuffisance du collecteur DN 1300, d'où la nécessité de stocker et de limiter les débits de fuite. Afin de contenir l'apport d'une pluie décennale issue de la surface imperméabilisée et de ne restituer que 10L/seconde lors d'un tel épisode pluvieux, il convient de mettre en place une capacité de stockage de 150m³ et un régulateur de débit en aval. Ces travaux sont estimés à 163 000€HT.

Le porteur du projet, la SIBAR, participe à hauteur de 40000€.

La ville de BENFELD et la COCOBEN partagent le coût restant des travaux à hauteur de 50% chacun, soit 61500€HT.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à lancer les travaux d'assainissement selon les règles du code des marchés publics

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec la DDAF

ADOpte le plan de financement ainsi proposé

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 19H30.

La Présidente,
Sénateur du Bas-Rhin,
Esther SITTLER

La Secrétaire Elue,

Francine FROMENT
Déléguée

Le Secrétaire Administratif,

Philippe GRUSSENMEYER
Directeur